

le genre de celles qui ont déjà eu lieu dans divers comtés du pays nous aideront beaucoup en forçant la main à la législature.

Ces remarques tirées du Pays sont suivies par un article du *Canadien* sur le même sujet.

Il vient de se tenir, à St. Scholastique, à l'imitation de plusieurs autres comtés des districts supérieurs, une assemblée du Comté des Deux-Montagnes, en faveur de l'établissement d'une institution de Crédit Foncier, avec invitation aux comtés, qui ne l'ont pas déjà fait, de le faire au plus tôt. Nous sommes aussi surpris que chagrin de voir qu'il n'ait encore rien été fait dans ce sens dans le district de Québec et autres districts inférieurs. Une bonne institution de crédit foncier, ou banque agricole, est pourtant le seul moyen efficace de remédier au mal de l'usure dont on se plaint si fort dans nos campagnes. L'on se borne à crier contre les usuriers, et des gens, qui ne se sont pas donné la peine d'étudier les premiers éléments de l'économie politique, demandent avec instance le rappel de la loi récente qui établit dans le commerce de l'argent la même liberté, à peu près, qui existe dans les autres commerces. On s'imagine, en dépit de la science et de l'expérience, que par des actes de législation on annulera en pratique les lois économiques qui régissent aussi sûrement le monde commercial, que les lois de la gravité et de l'attraction régissent les mouvements du monde physique. On aura beau faire, la valeur de l'usage de l'argent comme celle de toute autre propriété, se réglera toujours d'après la demande d'un côté, et l'approvisionnement de l'autre : quand l'argent sera abondant, il sera à bon marché, de même qu'il sera cher lorsqu'il sera rare. Vous ne changerez pas cela par des lois, si on peut appeler lois des actes législatifs qui sont la négation des lois sociales ; les pénalités que vous imposerez ne pourront avoir que deux effets, ou celui de retirer du marché les capitaux des gens timorés, ce qui rendra les emprunts encore plus difficiles, ou celui de compliquer le contrat de prêt d'un contrat d'assurance ; de sorte que le prêteur peu scrupuleux ajoutera à l'intérêt ordinaire le risque qu'il court en violant vos lois restrictives. Dans les deux cas, la situation de l'emprunteur est pire.

Qu'on reconnaisse donc, une bonne fois, qu'en dehors de l'influence religieuse, il n'y a qu'un seul remède contre l'usure qui ronge nos campagnes, l'établissement d'une bonne institution de crédit foncier, où les petits propriétaires ruraux, victimes de quelque malheur, désireux d'améliorer leur culture, en voie d'établir leurs enfants etc., etc. trouveront des avances de bonne composition et à long terme. Au lieu de crier inutilement contre l'usure, qui n'a pas plus d'oreilles que d'entrailles, que l'on se mette sérieusement à agiter nos campagnes en faveur d'une pareille institution : ce sera faire preuve d'un patriotisme éclairé.

Voici les résolutions des Deux-Montagnes :

Que vu la difficulté pour les cultivateurs de se procurer de l'argent quand ils en ont besoin et vu les exactions commises par les usuriers, il est nécessaire de découvrir un remède à ces maux.

Que le meilleur moyen d'aider les agriculteurs à obtenir de l'argent pour l'amélioration

de leurs héritages, serait l'établissement d'une Banque de Crédit Foncier.

Qu'une institution de ce genre devrait être organisée le plus promptement possible et de manière à n'exiger que six par cent d'intérêt par année, avec remboursement du capital, par versement annuel, pendant un laps de temps qui n'excéderait pas 25 ans.

Qu'un comité soit formé pour dresser et faire signer une requête à la Législature, basée sur les résolutions précédentes.

Le projet de l'honorable L. V. Sicotte, président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, est aujourd'hui sur la table de l'Assemblée Législative, ainsi que le projet d'amendement à la loi d'agriculture, tel que passé dans la chambre basse pendant la dernière session. C'est ici que nous jugerons les représentants de nos districts ruraux.

L'Exposition Provinciale Agricole de Sherbrooke au mois de Septembre prochain a fixé l'attention de la Chambre d'Agriculture à sa dernière assemblée, et M. Pomroy représentant les Townships de l'Est a été chargé de faire les démarches nécessaires auprès des sociétés d'agriculture des comtés voisins, pour les engager à verser leurs fonds entre les mains du comité local, afin d'assurer la somme nécessaire au succès de l'exposition.

Jusqu'à ce jour les dépenses considérables que la Chambre d'Agriculture a seule rencontrées dans chacun de nos concours provinciaux, ont amené une gêne fâcheuse dans ses ressources financières, et comme conséquence l'impossibilité de répondre aux nombreux devoirs qui lui sont imposés par la loi, dans le but d'avancer notre progrès agricole. À l'avenir il n'en sera plus ainsi, les localités où se tiendront les expositions devront contribuer une large part et la Chambre ne donnera probablement que les prix. Le principe de mettre à la charge de la Chambre toutes les dépenses des expositions provinciales a pour résultats de les rendre moins productives. Le Haut-Canada ne fait de concours que là où on lui fournit toutes les constructions nécessaires. Ensuite la Chambre retire de chaque animal exposé le prix de sa place outre le prix d'entrée. Cette location revient à \$4 par tête de gros bétail, ce qui constitue un revenu considérable et a pour résultat d'éliminer tout animal inférieur. C'est une disposition que nous devrions adopter dans le Bas-Canada. Nous croyons de plus qu'un banquet, le second jour, qui réunirait les concurrents heureux, serait un excellent moyen d'amener la discussion sur une foule de faits importants, de se mieux connaître et d'agir avec plus d'ensemble vers un but commun. De manière à assurer la présence de tous les éleveurs heureux, nous recommander. as de retenir sur tous les premiers prix \$1 pour le dîner de l'exposant. Libre à tous d'être présents au banquet en souscrivant la même somme, et nous sommes persuadés que nous réunirions ainsi certainement 200 convives dont les enseignements seraient infiniment précieux pour le compte-rendu de l'exposition. Des courses à cette époque contribueraient considérablement à attirer un grand nombre de visiteurs, et nous croyons que ce serait là un moyen facile d'augmenter les re-